REGLEMENT GENERAL D'ATTRIBUTION D'AIDES FINANCIERES A DESTINATION DES ACTEURS ECONOMIQUES

Commune de Benfeld

3 rue du Château, 67230 Benfeld

03 88 74 42 17

ANNEXE 2 – LISTE DES JUSTIFICATIFS A FOURNIR

Accusé de réception en préfecture
067-216700286-20230327-DCM35-04-2023-DE
Date de réception préfecture : 05/04/2023

Publié le : 14/01/2025 13:56 (Europe/Paris)
Par : Ville de Benfeld-service communication
https://www.benfeld.fr/documents_administratifs/21227

I. Pièces à fournir pour l'aide à la location

Afin de bénéficier des aides communales, le propriétaire bailleur et les porteurs de projets doivent impérativement constituer un dossier de demande auprès de la commune de Benfeld comprenant :

1) le formulaire joint en annexe dûment rempli et signé (annexe 3),

2) les justificatifs listés ci-dessous.

Toute pièce manquante sera réclamée au demandeur et retardera l'instruction du dossier qui restera gelée dans l'attente de la production des pièces.

Justificatifs à fournir par le porteur de projet et le propriétaire bailleur :

- une lettre d'intention présentant le projet,
- le business plan prévisionnel (bilan, compte de résultat, plan de trésorerie),
- l'attestation d'obtention du financement établie par l'organisme de financement en cas de recours à un financement extérieur (prêt, crédit-bail, etc.),
- la copie des autorisations administratives requises ou des demandes en cours pour l'exercice de l'activité projetée et des pièces attestant du respect des exigences liées aux travaux, à l'accessibilité, à la sécurité incendie, à l'enseigne, etc…,
- les attestations justifiant du respect des obligations fiscales et sociales,
- un relevé d'identité bancaire (RIB) du propriétaire bailleur,
- l'extrait du Kbis ou D1,
- la copie du projet de bail ou le bail signé.

Les demandes sont à adresser à la Mairie de Benfeld à :

Monsieur le Maire
3 rue du Château
67230 Benfeld

Les dossiers peuvent être envoyés par courriel à mairie@ville-benfeld.fr

II. Pièces à fournir pour l'aide à l'achat

Afin de bénéficier des aides communales, le porteur de projet doit impérativement constituer un dossier de demande auprès de la commune de Benfeld comprenant :

1) le formulaire joint en annexe dûment rempli et signé (annexe 3),

2) les justificatifs listés ci-dessous :

Accusé de réception en préfecture
067-216700286-20230327-DCM35-04-2023-DE
Date de réception préfecture : 05/04/2023

Publié le : 14/01/2025 13:56 (Europe/Paris)
Par : Ville de Benfeld-service communication
https://www.benfeld.fr/documents_administratifs/21227

Toute pièce manquante sera réclamée au demandeur et retardera l'instruction du dossier qui restera gelée dans l'attente de la production des pièces.

Justificatifs à fournir par le porteur de projet :

- une lettre d'intention présentant le projet,
- la copie de l'acte de vente notarié ou le compromis de vente signé,
- le business plan prévisionnel (bilan, compte de résultat, plan de trésorerie),
- l'attestation d'obtention du financement établie par l'organisme de financement en cas de recours à un financement extérieur (prêt, crédit-bail, etc.),
- la copie des autorisations administratives requises pour l'exercice de l'activité projetée et des pièces attestant du respect des exigences liées aux travaux, à l'accessibilité, à la sécurité incendie, à l'enseigne, etc…,
- les attestations justifiant du respect des obligations fiscales et sociales,
- un relevé d'identité bancaire (RIB),
- l'extrait du Kbis ou D1.

Les demandes sont à adresser à la Mairie de Benfeld à :

Monsieur le Maire
3 Rue du Château
67230 Benfeld

Les dossiers peuvent être envoyés par courriel à mairie@ville-benfeld.fr

III. Pièces à fournir pour la demande de la bonification par une aide aux travaux

Afin de bénéficier de la bonification de l'aide à l'installation par une aide à la rénovation au travaux, le demandeur doit obligatoirement faire la demande au moment de la demande d'aide à l'installation via le formulaire à remplir en annexe 3.

Justificatifs à fournir par le porteur de projet :

- un descriptif du projet de travaux figurant dans la lettre d'intention du projet
- les photos représentant l'état actuel du point de vente qui sera rénové
- les autorisations préalables nécessaires à la réalisation de travaux dans un ERP (déclaration préalable de travaux, demande de permis de construire, demande de changement d'enseignes,..)
- la copie du/des devis détaillé/s du projet, le cas échéant les plans des travaux (esquisse des travaux, plan de masse, de situation, du bâtiment)
- un RIB (s'il s'agit d'une demande du propriétaire bailleur)

Accusé de réception en préfecture
067-216700286-20230327-DCM35-04-2023-DE
Date de réception préfecture : 05/04/2023

Publié le : 14/01/2025 13:56 (Europe/Paris)
Par : Ville de Benfeld-service communication
https://www.benfeld.fr/documents_administratifs/21227

Puis dans les 3 mois après décisions d'octroi de l'aide, fournir :

- factures acquittées conformes aux devis présentés lors de la demande,
- photos de la réalisation après travaux sous réserve de leurs productions dans un délai de 3 mois.

En plus d'une vérification sur pièces, la Ville pourra vérifier sur place la réalisation des travaux, conformément au dossier de demande d'aide déposé. Toute non-conformité donnera lieu au retrait de la décision d'octroi de la subvention.

Le montant maximum de l'aide aux travaux est fixé à **1 000 €** pour l'aide aux travaux de gros œuvre et **500 €** pour l'aide aux travaux pour du second œuvre.

Les demandes sont à adresser à la Mairie de Benfeld à :

Monsieur le Maire
3 rue du Château
67230 Benfeld

Les dossiers peuvent être envoyés par courriel à mairie@ville-benfeld.fr

Accusé de réception en préfecture
067-216700286-20230327-DCM35-04-2023-DE
Date de réception préfecture : 05/04/2023

Publié le : 14/01/2025 13:56 (Europe/Paris)
Par : Ville de Benfeld-service communication
https://www.benfeld.fr/documents_administratifs/21227